



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 13580785

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SA KEOLIS BOURGOGNE

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
17 RUE DU BAILLY
21000 DIJON

N° SIREN : 015450596

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement⁽¹⁾ de la TVA⁽²⁾ ou de l'IS⁽³⁾

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS);
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Dénomination de la société mère :
KEOLIS SAS

Adresse de la société mère :
34 AVENUE LEONARD DE VINCI
92400 COURBEVOIE

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

Date de délivrance : le 13/02/2023

Service gestionnaire :
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
EQUIPE IFU 6
8 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX
ACCUEIL TELEPHONIQUE OU SUR RENDEZ-VOUS TLJ DE 9H A 18H
Tél. : 0149911430
IFU6-DGE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

⁽²⁾ Si la société est fille d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration.

⁽³⁾ Si la société est fille d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA.

URSSAF BOURGOGNE
TSA 30031
71027 MACON CEDEX

A DIJON, le 14/02/2023

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 015450596

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

BHQ3S8MBMONZ3BK

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL KEOLIS BOURGOGNE
ZI DIJON-ST APOLLINAIRE
17 RUE DU BAILLY
21000 DIJON

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur


Lionel MATZ

CODE DE SÉCURITÉ

BHQ3S8MBMONZ3BK

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL KEOLIS BOURGOGNE
ZI DIJON-ST APOLLINAIRE
17 RUE DU BAILLY
21000 DIJON

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et allocations familiales et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- effectif moyen mensuel non déterminé,
L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 321764 euros,
- au titre du mois de janvier 2023,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

ZI DIJON-ST APOLLINAIRE
17 RUE DU BAILLY

21000 DIJON

01545059600026

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/01/2023.

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

Fait à : DIJON
le : 14/02/2023

Le Directeur
ou son délégataire



Lionel MATZ



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 13581233

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SASU KEOLIS DIJON MOBILITES

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
49 RUE DES ATELIERS
21000 DIJON

N° SIREN : 815371661

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement⁽¹⁾ de la TVA⁽²⁾ ou de l'IS⁽³⁾

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS);
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Dénomination de la société mère :
KEOLIS SA

Adresse de la société mère :
34 AVENUE LEONARD DE VINCI
92400 COURBEVOIE

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

Date de délivrance : le 13/02/2023

Service gestionnaire :
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
EQUIPE IFU 6
8 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX
ACCUEIL TELEPHONIQUE OU SUR RENDEZ-VOUS TLJ DE 9H A 18H
Tél. : 0149911430
IFU6-DGE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

⁽²⁾ Si la société est fille d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration.

⁽³⁾ Si la société est fille d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA.

URSSAF BOURGOGNE
TSA 30031
71027 MACON CEDEX

A DIJON, le 06/02/2023

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 815371661

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

T5GEME69NC5BPNX

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS KEOLIS DIJON MOBILITES
49 RUE DES ATELIERS
21000 DIJON

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur


Lionel MATZ

CODE DE SÉCURITÉ

T5GEME69NC5BPNX

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS KEOLIS DIJON MOBILITES
49 RUE DES ATELIERS
21000 DIJON

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 665 salariés,

L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN

- pour une masse salariale de 3895043 euros,

- au titre du mois de décembre 2022,

- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

49 RUE DES ATELIERS

21000 DIJON

81537166100027

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/12/2022.

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

Fait à : DIJON
le : 06/02/2023

Le Directeur
ou son délégataire


Lionel MATZ



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 13299110

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SA KEOLIS SA

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
34 AVENUE LEONARD DE VINCI
92400 COURBEVOIE

N° SIREN : 552111809

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement⁽¹⁾ de la TVA⁽²⁾ ou de l'IS⁽³⁾

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS);
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Dénomination de la société mère :
GROUPE KEOLIS SAS

Adresse de la société mère :
34 avenue Léonard de Vinci
92400 COURBEVOIE

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

Date de délivrance : le 02/01/2023

Service gestionnaire :
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
EQUIPE IFU 6
8 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX
ACCUEIL TELEPHONIQUE OU SUR RENDEZ-VOUS TLJ DE 9H A 18H
Tél. : 0149911430
IFU6-DGE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

⁽²⁾ Si la société est fille d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration.

⁽³⁾ Si la société est fille d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 13571138

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SARL SOCIETE DES CARS GABIOT-LINCK

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
13 RUE DU POINT DU JOUR
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

N° SIREN : 392114377

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾

Date de délivrance : le 10/02/2023

Service gestionnaire :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES DIJON
EQUIPE IFU
25 RUE DE LA BOUDRONNEE
21047 DIJON CEDEX
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
Tél. : 0380286551
SIE.DIJON@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

URSSAF BOURGOGNE
TSA 30031
71027 MACON CEDEX

A DIJON, le 10/02/2023

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 392114377

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

GJ8Z8FOCAYCEWE8

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL SOCIETE DES CARS
GABIOT-LINCK
13 RUE DU POINT DU JOUR
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

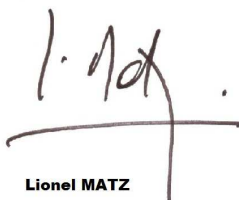
En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur


Lionel MATZ

CODE DE SÉCURITÉ

GJ8Z8FOCAYCEWE8

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL SOCIETE DES CARS
GABIOT-LINCK
42 RUE DE METZ
21000 DIJON

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et allocations familiales et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 73 salariés,

L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN

- pour une masse salariale de 164432 euros,

- au titre du mois de décembre 2022,

- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS		NUMÉRO SIRET
LIEUDIT LA FORGE	21400 AMPILLY LE SEC	39211437700022
13 RUE DU POINT DU JOUR	21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	39211437700048

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/12/2022.

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

Fait à : DIJON
le : 10/02/2023

Le Directeur
ou son délégataire



Lionel MATZ

URSSAF BOURGOGNE
TSA 30031
71027 MACON CEDEX

A DIJON, le 20/02/2023

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 528220817

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

83036HPJCW05FU8

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS TAXIBUS TTB
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

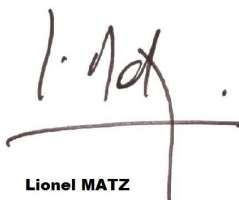
En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur


Lionel MATZ

CODE DE SÉCURITÉ

83036HPJCW05FU8

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS TAXIBUS TTB
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- effectif moyen mensuel non déterminé,

L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN

- pour une masse salariale de 178467 euros,

- au titre du mois de janvier 2023,

- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

22 RUE DU VIEUX CHATEAU

21540 SOMBERNON

52822081700027

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/01/2023.

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

Fait à : DIJON
le : 20/02/2023

Le Directeur
ou son délégataire



Lionel MATZ



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 13626468

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SAS TAXIBUS TTB

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

N° SIREN : 528220817

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾

Date de délivrance : le 20/02/2023

Service gestionnaire :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES DIJON
EQUIPE IFU
25 RUE DE LA BOUDRONNEE
21047 DIJON CEDEX
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
Tél. : 0380286551
SIE.DIJON@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

URSSAF BOURGOGNE
TSA 30031
71027 MACON CEDEX

A DIJON, le 20/02/2023

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 308101773

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

4J3386EC595BUKP

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

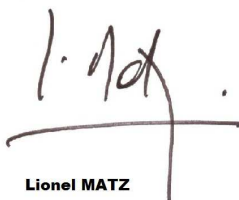
En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur


Lionel MATZ

CODE DE SÉCURITÉ

4J3386EC595BUKP

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- effectif moyen mensuel non déterminé,
L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 181221 euros,
- au titre du mois de janvier 2023,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

22 RUE DU VIEUX CHATEAU

21540 SOMBERNON

30810177300015

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/01/2023.

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

Fait à : DIJON
le : 20/02/2023

Le Directeur
ou son délégataire



Lionel MATZ



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 13626451

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

N° SIREN : 308101773

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾

Date de délivrance : le 20/02/2023

Service gestionnaire :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES DIJON
EQUIPE IFU
25 RUE DE LA BOUDRONNEE
21047 DIJON CEDEX
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
Tél. : 0380286551
SIE.DIJON@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 13542248

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :

ASS ARTISANALE DES TAXIS RADIO TELEPHONE

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :

1 ALLEE ANDRE BOURLAND
21000 DIJON

N° SIREN : 778193383

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾

Date de délivrance : le 06/02/2023

Service gestionnaire :

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES DIJON
EQUIPE IFU
25 RUE DE LA BOUDRONNEE
21047 DIJON CEDEX
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
Tél. : 0380286551
SIE.DIJON@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

URSSAF BOURGOGNE
TSA 30031
71027 MACON CEDEX

A DIJON, le 26/01/2023

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 778193383

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

SIFRVRQNTZNLLJ

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

ASS ARTISANALE DES TAXIS RADIO
TELEPHONE
AATRT TAXIS DIJON
18 RUE DE CRACOVIE BP 12609
21026 DIJON CEDEX

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur


Lionel MATZ

CODE DE SÉCURITÉ

SIFRVRQNTZNXLLJ

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

ASS ARTISANALE DES TAXIS RADIO
TELEPHONE
1-3
1 ALL ANDRE BOURLAND
21000 DIJON

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- effectif moyen mensuel non déterminé,
L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 21512 euros,
- au titre du mois de décembre 2022,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

1-3
1 ALL ANDRE BOURLAND

21000 DIJON

77819338300032

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/12/2022.

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

Fait à : DIJON
le : 26/01/2023

Le Directeur
ou son délégataire



Lionel MATZ



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 13630180

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SAS CITYACCESS

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

N° SIREN : 852801257

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾

Date de délivrance : le 21/02/2023

Service gestionnaire :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES DIJON
EQUIPE IFU
25 RUE DE LA BOUDRONNEE
21047 DIJON CEDEX
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
Tél. : 0380286551
SIE.DIJON@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

URSSAF BOURGOGNE
TSA 30031
71027 MACON CEDEX

A DIJON, le 20/02/2023

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 852801257

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

S90M7237KJP9EB3

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS CITYACCESS
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur


Lionel MATZ

CODE DE SÉCURITÉ

S90M7237KJP9EB3

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS CITYACCESS
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- effectif moyen mensuel non déterminé,
L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 32966 euros,
- au titre du mois de janvier 2023,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

22 RUE DU VIEUX CHATEAU

21540 SOMBERNON

85280125700019

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/01/2023.

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

Fait à : DIJON
le : 20/02/2023

Le Directeur
ou son délégataire



Lionel MATZ